



Consultants licenciés dès leur retour de mission chez Amadeus : de la petite entreprise à la grande industrie

Les syndicats CGT d'Amadeus, Cap Gemini, ATOS, AUSY et Sopra/Steria ainsi que les syndicats Solidaires et FO d'Astek alertent les consultants des sociétés de services informatiques.

Depuis plus d'une décennie, Amadeus a constitué un véritable volant d'entraînement pour les SSII. Des centaines de consultants ont été placés chez le client puis embauchés par lui. Désormais, la croissance d'Amadeus à Sophia-Antipolis est finie et sa direction privilégie l'embauche des jeunes diplômés recrutés à la sortie de l'école.

En conséquence, nous assistons à une accélération des licenciements au retour de mission des consultants. Bien que ce phénomène ne soit pas identique et homogène partout, nombreux sont les salariés qui nous disent : « *j'ai été convoqué pour un entretien préalable à licenciement le lendemain de mon retour de mission Amadeus* ».

Nombreux sont les consultants qui sont licenciés sans motif, du jour au lendemain et qui s'adressent à nos syndicats pour ester en justice prud'homale contre leur employeur mais aussi contre Amadeus pour délit de marchandage, prêt illicite de main d'œuvre et licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Ces derniers jours, la presse a révélé une série de documents accablants de la société Astek démontrant l'existence d'un vaste système industriel de licenciement de consultants visant à contourner le Code du Travail.

Par exemple, ce mail d'un dirigeant intitulé « *merci de me confirmer que vous me donnez aujourd'hui les estimations des EPL (Entretien Préalable à Licenciement) et les plannings pour les gars suivants* » et d'autres qui montrent l'organisation de licenciements groupés de salariés, sans avoir procédé aux entretiens préalables et sans avoir connaissance des dossiers les concernant. Dans ce mail, six noms sont dans le collimateur : « *Ceux là sont licenciés à coup sûr* » écrit ce dirigeant dans un courriel (voir les articles de presse en bas de page)¹.

Ces méthodes de « management » sont bien connues, non seulement des salariés des SSII mais également des donneurs d'ordre et notamment d'Amadeus, qui a été alerté par la CGT de nombreuses fois ces dernières années et encore récemment. Elles éclatent aujourd'hui au grand jour par des révélations publiques dans la presse.

Nos organisations syndicales demandent aux SSII et à Amadeus, ainsi qu'à l'ensemble des donneurs d'ordre, de prendre leurs responsabilités pour que ces méthodes cessent et que leurs auteurs soient écartés.

- ➔ Les consultants doivent pouvoir être embauchés chez Amadeus.
- ➔ Les consultants qui sont licenciés ou menacés de licenciement peuvent s'adresser à nous pour les aider à monter des contentieux prud'homaux pour délit de marchandage et prêt illicite de main d'œuvre.



¹ La réaction de la direction d'Astek apporte un éclairage supplémentaire sur ses méthodes : d'un côté, elle assure qu'elle portera plainte en diffamation contre la presse qui a publié les articles accablants et, de l'autre, elle annonce lancer une enquête interne...afin de savoir qui a fait fuiter les documents, reconnaissant ainsi implicitement l'authenticité qu'elle prétend vouloir « vérifier ». Visiblement, le chemin est encore long pour reconnaître les droits des lanceurs d'alerte.

Des garanties sérieuses doivent être apportées aux salariés pour assurer le maintien de leur emploi contre les licenciements, les ruptures conventionnelles forcées, la délocalisation des activités ou la dégradation de leurs conditions de travail.

Nous le constatons chaque jour : les directions de nos entreprises cherchent à s'émanciper du Code du Travail. C'est pourquoi le MEDEF, mais aussi certaines organisations « syndicales », soutiennent la volonté du gouvernement de renverser la hiérarchie des normes pour contourner les règles du droit social conquises depuis plus de 100 ans (rapport Combexelle remis au Premier Ministre le 9 septembre 2015) afin de pouvoir mieux « négocier » les régressions sociales, entreprise par entreprise.

Parmi les mesures que le gouvernement Hollande/Valls entend inscrire dans la loi, figurent :

- Propositions 9 et 10 : **remise à zéro et renégociation, tous les 4 ans maximum, de tous les accords de branche et d'entreprise** (on efface toutes les conquêtes sociales inscrites dans les accords à durée illimitée ou à tacite reconduction et on renégocie tous les 4 ans maximum !).
- Proposition 11 : **suppression des droits individuels acquis dans le contrat de travail et du principe d'égalité « à travail égal, salaire égal ».**
- Propositions 26, 27, 30 et 35 : **chaque entreprise fait sa propre loi en matière de conditions de travail, temps de travail, emploi et salaire** et peut déroger au Code du Travail et aux Conventions Collectives, c'est-à-dire prévoir des dispositions moins favorables aux salariés.
- Propositions 21 et 33 : **division par 7 du nombre de conventions collectives et limitation des recours juridiques.**

Pour l'ensemble de ces motifs, nos organisations syndicales appellent l'ensemble des salariés :

- ➡ **RDV le 8 octobre à 12H30 au rond-point des Amandiers (en face des Triades à Sophia), prises de parole des syndicats et témoignages de consultants ex-Amadeus aujourd'hui licenciés**
- ➡ **Manifestation à Nice le 8 octobre à 10H place Masséna dans le cadre de l'appel national à la grève interprofessionnelle**
 - ➡ Pour la défense du Code du Travail et du CDI
 - ➡ Pour l'augmentation des salaires et le maintien des acquis sociaux
 - ➡ Pour l'amélioration des conditions de travail

NE TOUCHEZ PAS AU CODE DU TRAVAIL !

Révélation sur les pratiques de la société Astek (scannez les QR code pour accéder aux sites web) :



<http://tinyurl.com/ogdq3nx>

<http://tinyurl.com/pp9pjmc>

<http://tinyurl.com/pt86ceb>

PRENEZ LES DEVANTS, SYNDIQUEZ-VOUS !